

## **FORMATION À LA SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR**

### **Travail sur poteaux bois, béton et métallique**

- Objectifs:** Comprendre et appliquer les gestes de sécurité pour des travaux en hauteur sur poteaux bois, béton et métallique.
- Public concerné :** Personnels d'exécution, d'intervention ou de dépannage.
- Prérequis :** Savoir lire, écrire et parler le français (*formation adaptée possible sous condition*).  
Posséder une expérience professionnelle dans les chantiers.  
La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.  
Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.  
**Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.**
- Durée :** 3 jours en continu - (21 heures).
- Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation, des exposés théoriques, des démonstrations et des travaux pratiques réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine et de la maîtrise des risques.  
**80 % du temps est consacré à des exercices en situation réelle.**
- Evaluation des acquis :** Evaluation des acquis à la fin de formation.
- Outils pédagogiques :** Salle de cours équipée, poteaux bois, béton et métallique pour les exercices.
- Accessibilité :** En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
- Dotation du stagiaire :** Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée à la page 3.**
- Documents de fin de formation :** Attestation de formation et attestation d'aptitude
- Lieu :** DARDILLY (69), PONT-DU-CHÂTEAU (63) ou site client sous condition.

## CONTENU DU STAGE

### PARTIE THÉORIQUE – (4 h)

#### 1 – TRAVAUX EN HAUTEUR ET SECURITÉ

- Principes généraux de prévention
- Sensibilisation à la sécurité
- Législation, réglementation
- Décret 2004-924
- Responsabilités

#### 2 – PROTECTION COLLECTIVE

- Moyens fixes
- Moyens mobiles
- Appareils d'élévation
- Balisage, signalisation

#### 3 – PROTECTION INDIVIDUELLE

- EPI et normes
- Force de choc, facteurs de chute
- Tirant d'air

#### 4 – VÉRIFICATION DES EPI

- Entretien et contrôle
- Règles générales d'utilisation et de stockage des EPI contre les chutes de hauteur

### PARTIE PRATIQUE – (17 h)

#### 5 – UTILISATION DES EPI

- Réglage du harnais
- Mise en place et réglage en situation de travail
- Réalisation de nœuds (*sécurité et manutention*) et d'ancrages temporaires

#### 6 – ASCENSION D'UN POTEAU

- Contrôle d'un support bois
  - Implantation
  - Etat du support
    - ✓ Masette
    - ✓ Pointe carrée
- Les différents systèmes d'accès
  - Echelles à coulisse
  - Échelles emboîtables
  - Grimpettes
- EPI
  - Harnais antichute
  - Coulisseau Antichute
  - Support d'assurage en corde
  - Casque
  - Longe de maintien
- Mode opératoire
  - Examen de l'appui (*visuel, par percussion, par traction*)
  - Mise en place d'un support d'assurage
  - Sécurisation du moyen d'accès (*échelle*)
  - Ascension à l'aide du coulisseau
  - Ascension à l'aide des grimpettes
  - Positionnement au poste de travail à l'aide de la longe de maintien
  - Utilisation des différentes liaisons « antichute »
  - Le tour mort
  - Manutention de charges légères

#### 7 – SAUVETAGE DE PERSONNE SUSPENDUE

- Organisation des secours : rappel des obligations légales « R4323-61 »
- Effets de la suspension inerte dans un harnais
- Analyse de la situation (*matériel disponible, humain, environnement*)
- Procédure d'évacuation d'un blessé en suspension dans son harnais dans les différents cas de figure
- Conduite à tenir

**Remarque :** Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.

### DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription
- Certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail

### VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtement de travail,
- Chaussures ou bottes de sécurité (EN 345),
- Gants de protection (EN 388),
- Casque avec jugulaire (EN 397),
- Harnais-ceinture (EN 358 et EN 361) équipé de :
  - ✓ Longe de maintien au poste de travail de plus de 3 mètres (EN 358),
  - ✓ Longe d'antichute équipée d'un absorbeur d'énergie (EN 355),
  - ✓ Anneau de sangle (EN 795B),
  - ✓ Sacoche à outils.
- 3 Connecteurs (EN 362).